

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Situation : le bourg est situé sur une légère éminence, au pied d'une chaîne de collines, à la limite de la Bresse.

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Beaufort, chef-lieu de perception ; cure cantonale ; direction de poste de aux lettres ; à 7 km de Beaufort et 21 de Lons-le-Saunier.
Altitude 215 m.

Le territoire est limité au nord par Cuisia, au sud par Digna, à l'est par Cuisia et Gizia et à l'ouest par le Miroir (Saône-et-Loire). Fléria, à la Relasse, La grange Bouchard, la grange Fourgouzon, le Bois-Del, le bois des Jacqueraud, les Murres, sur Buchet, les moulins Darbonnière, Prat, d'en Bas, d'en Haut et Byans font partie de la commune.

Il est traversé par la route impériale n° 83, de Lyon à Strasbourg ; par le chemin de grande communication n° 2 d'Orgelet au Miroir ; par les chemins vicinaux tirant à Fléria, à Digna, à Cuisia, au moulin Rongeon, au moulin d'en Bas, du Bois-Brûlé à Cuisia, des Perrières à Gizia, de la Côte d'Agon aux Carrières ; par la Cousance, ou rivière de Sale, par les biefs Prélion ou Boiset, du Moulin Rongeon et par les ruisseaux de Cuisia ou Taloup.

Les maisons s'alignent sur les bords de la route de Lyon à Strasbourg, sont construites en pierre, couvertes en tuiles plates et composées d'un ou deux étages au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 1250 habitants ; en 1846, 1503 ; en 1851, 1402, dont 675 hommes et 727 femmes ; population agglomérée 1133 ; population spécifique par kilomètre carré, 217 habitants. ; 312 maisons, savoir dans la grande Traversée, 121 ; dans le Quartier-Bas du Pont, 29 ; à rue de Bresse, 32 ; sur la place du Tilleul, 25 ; aux Paris, 13 ; au Bois de Jacquerot, 5 ; à la Relasse, 4 ; au Bois-Del, 6 ; à la ferme des Varennes, 1 ; dans la rue des Dames, 26 ; dans la rue de l'Église, 9 ; dans la rue des Marchands, 10 ; aux Murres, 18 ; à Fourgouzon, 1 ; au Champ-Grilleux, 1 ; sur Buchet, 6 à Byans, 2 ; 372 ménages. En 2002 : 1326 habitants, les « Coucançois ».

Etat-Civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1657.

Vocabulaire : Saint-Julien.

Série communale déposée aux Archives départementales avant 1793, où Cousance a reçu les cotes 5 E 67/1 à 10. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 275, 3 E 2899 à 2919, 3 E 8183 à 8186. Tables décennales : 3 E 1102 à 1110.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 330 à 3350, 5 Mi 1221, 5 Mi 5 et 6, 5 Mi 1183.

Les jeunes gens des deux sexes émigrent, pour être domestiques ou apprendre des états à Paris et à Lyon.



Cadastre : exécuté en 1836, surface 638 Ha 38 a, divisés en 2253 parcelles que possèdent 432 propriétaires, dont 114 forains. 328 Ha 94 a en terres labourables, 103 Ha 76 a en prés, 63 Ha 38 a en vignes, 22 Ha 65 a en pâtures, 8 Ha 52 a en sol et aisances des maisons, 5 Ha 48 a en jardins, 1 Ha 74 a en broussailles, 73 a en friches.

Le sol est généralement fertile ; il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, peu de seigle, du méteil, du sarrasin, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des betteraves, du chanvre, des fruits, des vins rouges et un peu de vin blanc, du foin et des fourrages artificiels.

On importe la moitié des céréales et les deux tiers des vins.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, des chèvres et des volailles. On y engraisse des bœufs et des porcs. 150 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières exploitées, des carrières de pierre à bâtir et de taille, des carrières de pierre à chaux ordinaire et hydraulique, non exploitées.

Foires et marchés : les marchés se tiennent le lundi de chaque semaine. Il y a six foires mobiles, fixées aux lundis après la fête des Rois, avant le mardi-gras, après de dimanche de Quasimodo, avant la saint Jean-Baptiste, avant la fête de Notre-Dame de septembre et le lundi suivant le 11 novembre. On y vend du beurre, des volailles de Bresse très estimées, du miel, des œufs, des céréales, des sabots, de la mercerie, de l'épicerie, des étoffes, des fruits, de la cordonnerie, de la boissellerie, des meubles, de la quincaillerie, des bêtes à cornes, des moutons et des chèvres. Ces marchés et foires sont très fréquentés.

Commerce : 20 auberges, 8 cafetiers, 6 boulangers, 1 boucher, 2 charcutiers, 7 épiciers, 7 merciers, 2 marchands de fruits, 2 marchands de vin, 4 blatiers avec voiture, 5 marchands forains avec balle, 7 marchands d'étoffes, 1 marchand de planches, 2 marchands de fer et 1 marchand de pierres taillées.

Industrie : 5 charpentiers, 2 plâtriers, 3 menuisiers, 2 ferblantiers, 5 maçons, 5 serruriers, 7 cordonniers, 1 bourrelier, 1 sellier-harnacheur, 4 sabotiers, 2 fabricants de chaises, 2 charrons, 5 cloutiers, 3 horlogers, 4 tailleurs d'habits, 1 fabricant de parapluies, 2 teinturiers, 2 libraires, 3 fabricants de poterie, 1 fabricant de cordages, 2 perruquiers et 3 fileurs de laine.

Les établissements industriels sont : un moulin à six tournants avec une huilerie et une scierie mécanique à une lame de scie, pour bois de construction, un moulin à 3 paires de meules, avec battoir, deux autres moulins à farines, un battoir à blé, une huilerie mue par des chevaux, une fabrique de vinaigre, une distillerie d'eau-de-vie.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture, la culture de la vigne et le commerce de petit détail. Il y avait autrefois beaucoup de familles qui s'occupaient de filer la laine.

Cousance est la résidence d'un directeur de la poste aux lettres, d'un percepteur, de deux notaires, d'un huissier, d'un agent-voyeur cantonal, d'un pharmacien, de deux médecins et de deux sages-femmes.

Biens communaux : une église, un ancien cimetière à l'entour, un cimetière neuf au nord-ouest du bourg, un presbytère derrière l'église ; un champ de foire ; une maison commune, renfermant la mairie, le logement du fermier de la halle, celui de l'instituteur et d'un sous-maître, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 120 élèves, dont 30 pensionnaires, la halle aux grains et la salle de la pompe à incendie ; une maison d'école des filles, dotée en 1830 par M. Janet, contenant le logement de trois institutrices, religieuses de l'ordre du Saint-Sacrement, dont la maison principale est à Autun, qui donnent l'enseignement à 110 élèves, divisées en deux classes ; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 31 pompiers, trois fontaines avec abreuvoirs, construites en 1831, et 82 Ha 13 a de bois et pâtures.

Outre les deux écoles publiques, il y a une école privée, tenue depuis près de quarante ans par Joseph Gagnon, qui donne avec autant de zèle que d'intelligence, l'instruction à 50 élèves.

Claude Viret, de Cousance, a légué sa fortune à la commune, pour l'établissement d'une école des frères de Marie. Son vœu recevra son exécution.



Bois communaux : 62 Ha 27 a, dont 1 Ha 86 a sont coupés annuellement. Essences dominantes : chêne et charme.

NOTICE HISTORIQUE

Cousance s'offre de loin au regard du voyageur sous l'aspect le plus agréable et le plus séduisant. Abrité à l'est par des montagnes assez élevées, il occupe une légère éminence que dominant d'un côté de riantes collines couvertes de bois ou couronnées de vignes et de vergers ; de tous les autres côtés s'étendent les immenses plaines de la Bresse chalonaise, avec les montagnes bleuâtres de la Bourgogne pour horizon. Son nom paraît tiré de sa position même, au bord d'un ruisseau appelé la Cousance ou la Cusance. Bullet le fait dériver de deux mots celtiques, *cuz*, qui cache, et *hent*, source. M. D. Monnier pense que la *Cosenza* de la Calabre, ancienne *Consentium*, aurait pu fournir les premiers habitants de ce bourg à l'époque romaine. Nous ajoutons si peu de foi aux étymologies, que nous avons résolu de ne jamais les discuter. Le hameau de *Fléria*, composé aujourd'hui de quelques fermes seulement, paraît avoir été son berceau. C'était une bourgade gallo-romaine très importante. Son emplacement, et le territoire environnant, sur une étendue de plusieurs hectares, surtout dans les contrées dites aux *Raffourgs*, à *Moreysia*, est jonché, on pourrait presque dire formé de débris de tuiles à rebords, de pierre, de briques. On y a trouvé des cercueils en maçonnerie couverts de laves, des monnaies consulaires et impériales, des ossements, des armures antiques, etc. Une voie romaine, partant de Louhans, traversait Le Miroir, Fléria, et se dirigeait sur Cuiseaux et Saint-Amour. Fléria fut longtemps qualifié de Ville et Moreysia en était en quelque sorte le faubourg.

Il serait impossible de préciser la date de la fondation de Cousance. M. J.-B. Béchet prétend qu'un titre de l'an 640 le mentionne déjà. Cet historien n'ayant pas désigné la nature de ce titre, nous croyons qu'on ne doit accueillir cette date qu'avec une extrême défiance. Du reste, ses développements furent très lents. Pendant plusieurs siècles, ce ne fut qu'un village sans importance, habité par des familles main-mortables, pliant sous le fardeau des charges féodales. En 1172, Thiébert de Montmoret, voulant aider les religieux d'Abondance en Savoie à rétablir l'abbaye du Grandvaux, leur fit donation de biens considérables, parmi lesquels figurait une place à Cousance, pour y construire un moulin. Cette chartre est la première qui nous révèle l'existence de Cousance.

Seigneurie : Cousance, Fléria et les Bois, ne formaient qu'une seule communauté et dépendaient de la baronnie de Chevreau. Les seigneurs puissants qui possédaient ce vaste fief, ne considéraient les villages qui en faisaient partie, que comme de simples domaines, dont ils cherchaient à retirer les plus grands profits possibles. Ils avaient à Cousance, comme dans toute l'étendue de la baronnie, la justice haute, moyenne et basse, et tous les droits qui y étaient inhérents. Ils y exerçaient seuls la police. Le signe patibulaire à quatre piliers, pour l'exécution des criminels, était sur le grand chemin tirant à Cuiseaux, et le carcan, sur la place publique. Les sujets étaient tenus de se retirer, en cas d'éminent péril, au château de Chevreau, d'y faire le guet et garde jour et nuit et de contribuer à ses réparations. Ils étaient soumis à la banalité des fours, des moulins, des battoirs et des pressoirs. Ils devaient faire quatre corvées par an, réparer les chemins et les ruisseaux, payer l'impôt des quatre cas et des cens en argent, en cire, en grains, en fromage, en vins, en huile, en noix, en jambons et en volailles. Ils ne pouvaient chasser que les loups et les renards, et ne pêcher qu'à la ligne. Les amendes pour contraventions étaient de 3 sols : pour les délits non prouvés, de 7 sols : pour les délits prouvés, et pour voies de fait de 60 sols. Les blasphémateurs, les récalcitrants et les criminels restaient à la miséricorde du seigneur. Les peines et les amendes qu'on leur infligeait étaient arbitraires. L'usage dans les bois ne consistait que dans le droit de couper des chênes pour les constructions. La main-morte pesa sur les habitants jusqu'à la fin du XVII^e siècle. L'abbaye du Miroir possédait la plus grande partie de Fléria, de Villars-lez-Moreysia, et des meix censables à Cousance. Les sires de Chevrel cherchèrent souvent à usurper les droits de ce monastère, et ne craignirent pas d'employer la force pour dépouiller les religieux, lorsque leurs menaces restaient sans effet. Le bailli d'Aval fut maintes fois obligé d'intervenir pour réprimer ces actes de violence.

Affranchissement : ce bourg ne reçut jamais de franchises municipales. En 1525, Françoise de Stainville, tutrice de Guillaume de Vienne, son fils, seigneur de Chevreau et de Fléria, consentit à affranchir les habitants de la main-morte seulement moyennant un coursier d'Espagne, du prix de cent couronnes d'or. Guillaume de Vienne, à sa majorité, ratifia cette convention, à condition qu'il percevrait, pendant un an, une double dîme sur tout le territoire. En 1628, les fils de Jacques de Vienne se partagèrent la baronnie de Chevreau. Jacques eut Chevreau et Digna ; Charles, comte de Comarin, eut Cousance. Sans égard pour le traité de 1525, ce seigneur voulut contraindre ses sujets à reconnaître qu'ils étaient soumis à la main-morte. Un procès s'engagea. Un arrêt définitif du parlement de Dole, du mois de novembre 1662, donna gain de cause au seigneur. François-Joseph Damas, seigneur du Breuil et baron de Chevreau, consentit enfin à faire disparaître toute trace de servitude, moyennant une somme de 1.000 francs (1690). La banalité du four fut convertie, en 1644, en un cens d'une mesure de froment par ménage. Le four banal de Fléria continua de subsister. Les habitants obtinrent la permission de défricher une partie de leurs communaux, moyennant un cens en cire.



Fiefs et chevances : les seigneurs de Chevreau se montrèrent peu généraux envers leurs vassaux et créèrent un petit nombre de fiefs. Il y en avait un à Cousance, dit de *Montconis* ; il appartint successivement à une branche de la maison de ce nom, à l'hospice de Cuiseaux, et enfin à MM. De la Curne. Le fief de *Byans*, tenu longtemps par les Fornier de Bourgneuf, était en 1789, entre les mains de M. de l'Épinette. La maison féodale des Montconis à Cousance, n'existe plus. On l'appelait la maison de la Tour. Celle de Byans est occupée aujourd'hui par M. de Nansouty. Une famille noble, dite de Bourg, possédait une habitation seigneuriale avec un domaine à Fléria ; elle les vendit en 1487, à l'abbaye du Miroir. Les chevances dites d'Augea et de Chambéria consistaient en cens sur certains meix et en portions de dîmes. M. J.B. Guichard jouissait, au moment de la révolution, de celle de Chambéria.

État ancien de Cousance : Cousance devint dans la baronnie de Chevreau, ce que Conliège était dans celle de Binand. Sans être les chefs-lieux des terres, ces deux localités finirent par en être les centres les plus importants. En 1635, le seigneur de Chevreau fit construire des halles dans ce bourg, pour la tenue des assises de la justice, des foires et des marchés. Le juge châtelain y tenait ses audiences tous les quinze jours, et le bailli ses grands jours tous les trois mois. Un marché avait lieu les lundis de chaque semaine ; il y avait deux foires par an, fixées, l'une au lundi avant la Saint-Jean-Baptiste, et l'autre le lundi après cette fête. Les droits nombreux que le seigneur y percevait devaient nécessairement nuire à ces réunions commerciales. Les droits d'étalage, d'aunage, de pesage, de mesurage, frappaient d'abord toutes les marchandises sans distinction. Chaque objet vendu était en outre frappé d'un impôt particulier. La chaudronnerie, la poterie d'étain, la verrerie, l'épicerie, la mercerie, le chanvre battu, la cire, les draps larges et étroits, les meubles de toute espèce, les céréales, le bétail, formaient des catégories assujetties à un droit fixe. Les familles bourgeoises, ou plutôt les familles affranchies, y étaient peu nombreuses. La population était toute entière livrée à l'agriculture et au commerce de détail. Les rues étaient disposées sans ordre. A l'entrée de la rue principale, était un oratoire dédié à la Mère de Dieu. Après la ruine du château de Chevreau, MM. De Damas firent construire une maison seigneuriale sur le bord de la rivière de Sale. Cette maison est occupée maintenant par M. Timothée Clerc. La création des halles, des marchés, des foires, l'ouverture de la route de Lyon à Strasbourg, furent les principales causes du développement de ce bourg, parfaitement disposé du reste comme point de réunion entre la montagne et la plaine.

Maladrerie : un hospice pour les lépreux existait au sud-est du village, dans la contrée dite à la *Malatière*. On y rencontre encore beaucoup d'ossements mêlés à des débris de constructions romaines. Le cimetière des lépreux devint celui des pestiférés en 1636.

Paroisse : Cousance dépendait, dans l'origine, de l'église de Châtel-Chevrel, l'une des plus anciennes de la province, et faisait partie de l'archiprêtré de Coligny, au diocèse de Lyon. Le prieur de Châtel permit, au XIII^e siècle, aux habitants, d'ériger dans leur village une chapelle, dont il se réserva la patronage. Jocerand de Crèvecœur était titulaire de ce bénéfice en 1250.

Église : dédiée à saint Julien, martyr, dont on célèbre la fête le 28 août, est située sur une éminence au sud-est du bourg. Elle est orientée et se compose d'une vaste tribune, de trois nefs, d'une chapelle à

gauche de l'extrémité orientale du collatéral nord, d'un chœur, d'une sacristie, d'une salle au-dessus de la sacristie, dans laquelle se fait le catéchisme, et enfin d'un clocher, qui ne se manifeste qu'au dessus des voûtes, entre la nef principale et le chœur. Les nefs collatérales ont été formées d'anciennes chapelles supprimées. Les pierres calcinées des murailles conservent encore la trace de l'incendie qui endommagea cette église pendant les guerres du XVII^e siècle. Rebâti par parties et à différentes époques, cet édifice a perdu tout caractère architectural. Les figures grimaçantes et les têtes de loup qu'on remarque au bas d'un jambage de la porte principale, à la retombée de quelques nervures et au-dessus des contre-forts, restent seuls pour attester que la construction primitive remonte bien au XII^e siècle. Une flèche élégante vient d'être élevée sur le clocher. Cette église possède des reliques authentiques de saint Julien et un orgue harmonium. Il faudrait bien se garder de lui appliquer les titres concernant le prieuré de Saint-Léger de Cusance. La similitude de nom a déjà entraîné quelques historiens dans cette erreur.



Chapelle Notre-Dame-des-Anges : cette chapelle a été érigée en 1845, par Claude Viret. Elle se compose d'une nef, d'un sanctuaire et d'une flèche élancée couverte en fer-blanc. L'intérieur est orné de plusieurs tableaux et statuettes.

Évènements divers : on ignore absolument les circonstances qui amenèrent la destruction des villages de Fléria, appelé quelquefois Flandria, de Moreysia, et de Villars-lez-Moreysia. En 1612, les commissaires chargés de la délimitation du duché et du comté de Bourgogne, déclarèrent que le chemin qui séparait Fléria en deux parties, servirait de limite entre ces deux provinces. La plupart des événements qui se passèrent au château de Chevreau, eurent leur contre-coup à Cousance. En 1637, ce bourg se trouvant complètement dépourvu de fortifications et sans moyen de défense, fut facilement occupé par les Français. Les habitants avaient fortifié le clocher et étaient résolus à se défendre, mais quelques boulets lancés contre ce frêle rempart ne tardèrent pas à amener leur capitulation sans condition. Pendant toute la durée des hostilités, ce bourg eut à souffrir non-seulement des incursions des ennemis, mais encore des ravages causés par les habitants des villages voisins appartenant à la France.

Canton : Cousance fut érigé, en 1790, en chef-lieu d'un canton du district de Lons-le-Saunier, composé de Cousance, Augea, Bretenod, Chevreau, Cuisia, Digna, Gizia, La Biollée, Maynal et Rosay. Ce canton a été transféré à Beaufort le 11 août 1819.

Biographie : Ce bourg est la patrie de :

Bonnot, Joseph, juge à la cour d'appel de Besançon, mort en 1812.

Charpy, Casimir, capitaine adjudant-major, mort en 1812.

Gavand, Charles-Henri, né le 8 juin 1788, capitaine d'infanterie, chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne. Cet officier se distingua par plusieurs beaux faits d'armes, à la bataille de Bautzen, à Haineau et à Leipsick.

Guichard, Jean-Baptiste (1747-1831), avocat en parlement, vicomte-majeur de la ville de Lons-le-Saunier, secrétaire-général du département, président du district de Lons-le-Saunier, commissaire du tribunal criminel de la même ville et membre du conseil général. Ce magistrat, recommandable à tous les titres, chargé par ses concitoyens de missions d'honneur ou de confiance, a laissé une descendance qui continue à marcher sur ses traces.

Landoire, François (1764-1849), de pâtre à l'abbaye de Gigny, puis à celle de Cluny, cet homme devint garde porte-feuille de l'empereur Napoléon 1^{er} et conserva ce titre pendant toute la durée de l'empire.

Michaud, Benoît, mort en 1835, chef de bataillon, décoré.

Bibliographie : notes manuscrites de M. Amédée Guichard, de Cousance. Annuaire du Jura, 1846. Archives de la préfecture.